

LES SYNTHÈSES DE L'OERI



Yuriko Nakao/Reuters - Base aérienne de Yokota en octobre 2011

LA POLITIQUE DE DÉFENSE JAPONAISE

Comment élaborer une stratégie de défense
sans droit à la guerre ?

Le Japon est entouré d'Etats hostiles dans une région sous forte tension

Le Japon a des relations tendues avec tous ses voisins les plus proches, mais est le seul à être privé de son droit à la guerre.

En plus d'une animosité résultant de la Seconde Guerre mondiale et d'avant, le Japon et ses voisins sont **en compétition en termes de souveraineté insulaire**: avec la Russie (îles Kuril), la Corée du Sud (rochers Liancourt), la Chine et Taïwan (îles Senkaku / Diaoyudao / Diaoyutai) (voir la carte).

De plus, trois des voisins hostiles du Japon sont des **puissances nucléaires** : la Chine, la Russie et la Corée du Nord. Cette dernière a envoyé des missiles 6 fois au-dessus du territoire japonais depuis 2009 et a conduit 6 tests nucléaires entre 2006 et 2017.

Toute la région de l'Asie de l'Est fait l'épreuve de fortes tensions dues à la **compétition entre les Etats-Unis (EU) et la Chine**.

Cela a un impact sur les relations dans la région et pousse au **renforcement ou à la redéfinition des alliances**.

Ce contexte volatile rend la situation complexe pour le Japon, dont la stratégie de défense est sévèrement limitée par sa propre constitution, et **tout particulièrement l'article 9**.



ARTICLE 9

(1) Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

(2) Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu.

Retour dans le temps :

Le Japon sous l'égide américaine

Pendant la guerre froide, la stratégie de défense japonaise est caractérisée par 2 éléments : une **alliance unique** avec les Etats-Unis, desquels dépend entièrement sa sécurité ; et le lent processus de **normalisation** de ses forces de défense, qui demeure encore aujourd'hui un problème pour **l'indépendance stratégique japonaise**.

1947: La constitution est implémentée sous le contrôle des EU. Le pays est très pacifiste, "**les politiques nationales seront dédiées à la démocratie et au pacifisme**" (l'ex-Premier ministre Shigeru Yoshida, 1950). **Le refus de recourir à la force est absolu**, même dans une situation d'auto-défense.

1951: Signature du **traité de San Francisco** par 49 Etats. Il reconnaît la souveraineté japonaise et son droit à la défense individuelle et collective. Le Japon refuse le droit à la défense collective, afin de ne pas s'impliquer dans le conflit en Corée. Le même jour, signature du **traité bilatéral de sécurité américano-japonais**. **Le Japon passe de pays occupé à un allié** de l'Occident sous protection des EU. C'est le début de la longue dépendance japonaise envers les EU pour sa défense.

1954: En réponse à la **déclaration** des EU que le Japon doit contribuer à sa propre défense, les **Forces d'Auto-Défense** (FAD) nationales sont créées. Elles sont composées de forces terrestre, maritime et aérienne. Elles ont pour but de défendre le Japon en cas d'agression et non pas d'attaquer un autre Etat.

Avec les FAD débute **l'institutionnalisation** de la politique de défense et la **normalisation** des forces militaires japonaises. Les FAD sont régulées par 3 documents: les « Grandes lignes » qui définissent l'orientation de la politique de défense ; les buts de la politique de défense ; et les plans d'équipement. Cela doit être accepté par le Conseil National de Sécurité, le gouvernement et la Diète qui doit être implémentée.

1979-1991: L'invasion de l'Afghanistan par l'URSS entraîne la **peur d'une invasion depuis les îles Kuril** et encourage le Japon à **se rapprocher des EU** et à améliorer l'équipement des FAD. Le Japon promet d'acheter 150 avions de combat américains F15 et 75 et de développer avec les EU un avion intercepteur. En 1983, le Premier ministre Nakasone Yasuhiro déclarait que "**le Japon doit être comme le sous-marin insubmersible des EU contre les Soviétiques**".

1950: Après avoir imposé l'interdiction constitutionnelle à la guerre, les EU poussent désormais au réarmement à cause de la menace de la guerre en Corée. Le Japon répond par la création d'une force de **Police de Réserve Nationale** (NPR).



Shigeru Yoshida signant le traité bilatéral de sécurité américano-japonais.

1952: Le Premier Ministre pacifiste Shigeru Yoshida déclare que les forces d'auto-défense ne sont pas contraires à l'article 9 de la Constitution. C'est le début de **l'interprétation flexible de la Constitution**

1960 - 1970: **La Constitution est toujours vue comme une protection** contre toute implication militaire dans la Guerre froide. La **posture exclusivement défensive** du Japon est réaffirmée par le Premier ministre Satō Eisaku: refus d'une auto-défense collective; refus d'armements nucléaires; interdiction des exportations d'armes. Cependant, le Japon a aussi **peur d'être abandonné** par les EU. En conséquence, il lance plusieurs programmes de **modernisation** de l'armement. Il espère que ses efforts pour devenir plus autonome encourageront les EU à demeurer impliqués en Asie puisque sa défense dépend toujours d'eux.

1992: La fin de la Guerre froide n'est pas la fin de la menace pour le Japon. En 1992, le monde découvre le **programme nucléaire** de la Corée du Nord. La même année, la loi sur les **Opérations de Maintien de la Paix** (OMP) passe. Elle permet aux FAD de participer à des opérations à l'étranger, sous l'égide des **Nations Unies** et seulement dans un rôle non-combattant.

La coopération de défense japonaise après la Guerre froide : une stratégie plus large

Un demi-siècle durant, le Japon s'est appuyé sur une coopération de défense bilatérale unique. Cependant, au 20ème siècle, le Japon s'est impliqué dans plus de 30 coopérations de défense. Comment expliquer ce changement stratégique inattendu?

Du chéquier au terrain

La loi des OMP est le premier pas du Japon vers une **stratégie de coopération plus large**. C'est aussi un énorme changement dans la "**politique de non-intervention**" japonaise. On peut trouver au moins 3 raisons à ce changement :

> Raison politique :

Le concept de "**contribution internationale**" japonaise est au coeur de sa politique extérieure dans les années 1990. Le Japon était le plus grand contributeur mondial en termes d'aide au développement et était impliqué dans le maintien du système global. Mais sa contribution exclusivement économique était largement critiquée, en particulier après la guerre du Golfe. La communauté internationale, en la personne du Secrétaire Général de l'ONU Boutros Boutros Ghali, a appelé le Japon à rejoindre les OMP.

> Raison militaire :

Elle permet au Japon d'augmenter ses **capacités de projection** et d'améliorer ses **moyens de coopération** avec d'autres Etats.

> Raison sécuritaire :

Même si le rôle du Japon est limité (aide aux réfugiés, transport, soins médicaux, etc.), il peut désormais intervenir directement sur le terrain et participer à la **stabilisation** d'Etats qui pourraient affecter sa propre sécurité.

Le saviez-vous?

Avant la guerre du Golfe, **78%** des citoyens japonais étaient opposés à la participation à toute OMP. Or, en 1992, seuls **37%** de la population y étaient encore opposés.

Années 2000 : Le Japon comme acteur de sécurité régionale

Le Japon a étendu sa stratégie de défense à la région via des accords de coopération et est ainsi devenu un acteur de la sécurité régionale. Les coopérations japonaises de défense sont très différentes l'une de l'autre, allant d'accords très généraux à des accords très spécifiques dans des domaines variés tels que le partage d'informations, le développement d'équipements de défense, ou les échanges logistiques.

Le nombre de partenaires varie aussi : si la majorité des coopérations est trilatérale, quelques une sont plus extensives ou seulement bilatérales. Le Japon fait désormais partie du Forum Régional de l'ASEAN, le Forum d'Asie de l'Est et le sommet des ministres de la Défense de l'ASEAN. Les accords de coopération du Japon sont flexibles, ce qui est adapté à un environnement tendu qui peut changer rapidement. En 2014 est passée une loi sur l'exportation, autorisant le Japon à exporter des armements. Cela a conduit le Japon à devenir un acteur régional dans l'industrie de l'armement.

La stratégie multi-couches

Indépendance envers les EU?

Devrions-nous voir dans cette multiplication des coopérations le Japon tourner le dos aux EU ? **L'efficacité de la coopération de défense du Japon est limitée.**

La Constitution japonaise empêche le pays de s'impliquer dans tout traité de défense mutuelle.

De plus, les institutions de sécurité régionale peuvent paraître assez faibles, étant donné qu'elles sont basées sur le consensus et non-contraignantes. Le Japon demeure dépendant envers les EU.

Le système multicouches s'appuie sur le partenariat avec les EU, qui peut être vu comme sa base, sur laquelle la coopération avec d'autres Etats complète ou renforce cette première couche.

Tout d'abord, les nouvelles alliances du Japon sont **"compatibles avec les EU"**. La coopération Japon-Australie a été initiée par les EU, qui a débuté un trilogue en 2002.

La coopération de défense avec la Corée du Sud a commencé 2 ans après l'accord trilatéral de partage d'informations avec les EU. Chaque traité japonais de défense et de sécurité est conclu avec un allié des EU.

Le Japon se voit comme un **"pont entre les EU et la région indopacifique"** (Japanese National Institute for Defense Studies).

Ainsi, de nombreux traités japonais de coopération en matière de défense sont conclus entre les EU, le Japon et un Etat tiers.

Unis face à la Chine: le deuxième objectif de la stratégie de coopération japonaise

Comme le Japon ne peut pas faire partie d'alliances de défense mutuelle, ses accords de coopération en matière de défense dépendent d'intérêts communs. L'un des intérêts communs majeurs de l'Asie australe est de contrer l'influence chinoise. Le Japon tente de légitimer son implication dans des coopérations de défense en créant un **front idéologique** contre la Chine. La "diplomatie basée sur les valeurs" est un moyen pour le Japon de justifier son alliance avec les EU après la Guerre froide, mais aussi avec d'autres alliés. La coopération avec des Etats qui partagent ses valeurs démocratiques et libérales est considérée comme **"naturelle"**. Le Japon s'est donné pour mission de construire "un arc de liberté et de prospérité" en Asie, contre l'influence de la Chine et de la Russie.

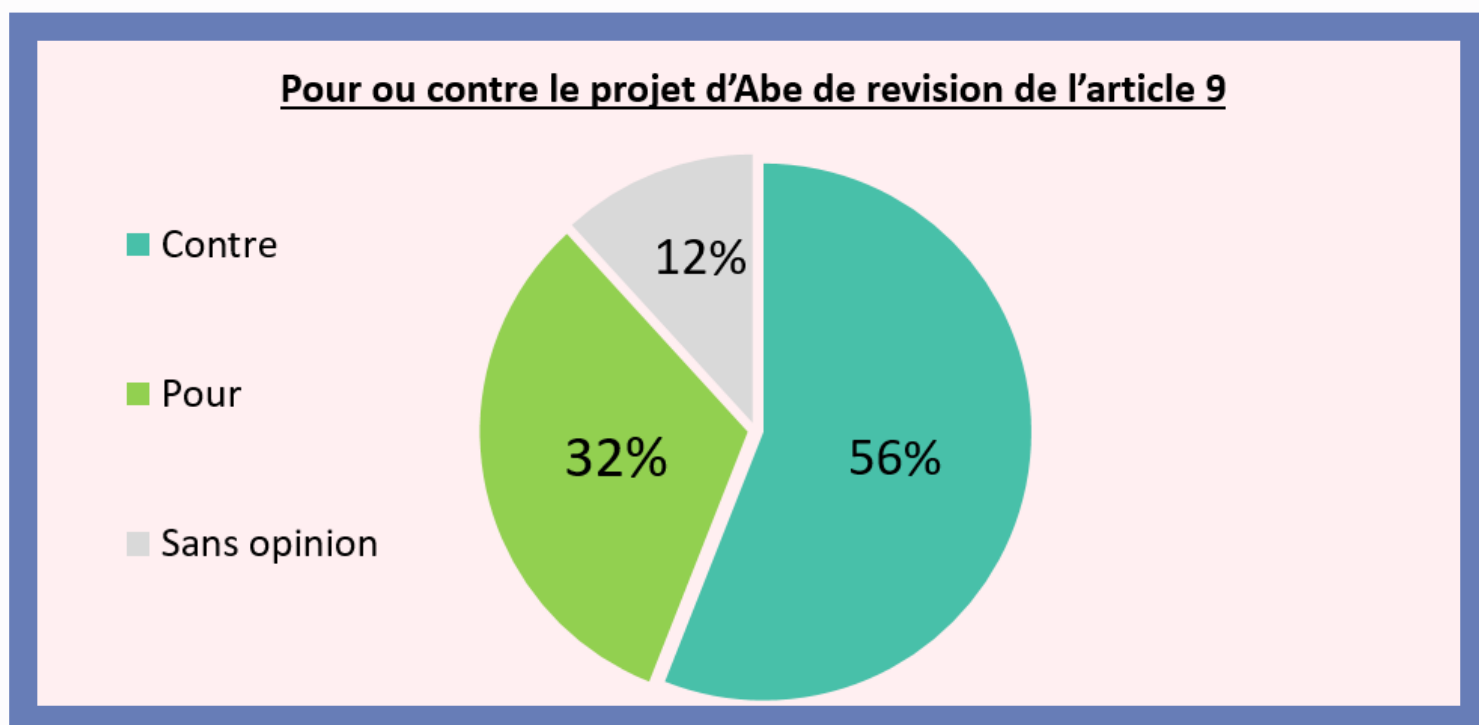
Cependant, les discours ne sont pas la seule manière pour le Japon de créer une Asie unie contre la Chine. Il n'hésite pas à utiliser sa politique d'aide au développement pour fournir des formations et des équipements aux garde-côtes vietnamiens, indonésiens et philippins. Le Japon participe à des exercices militaires communs afin d'améliorer son interopérabilité.

La coopération comme un moyen de normalisation militaire

La coopération avec d'autres puissances permet au Japon d'être **perçu comme un acteur légitime de défense**, malgré sa constitution restrictive. Des exercices militaires communs, comme celui de Malabar en 2019 entre le Japon, l'Inde et les EU – que le Japon a dirigé pour la première fois – peuvent être vus comme la reconnaissance implicite du Japon en temps qu'acteur sécuritaire complet. Cela contrebalance l'accusation chinoise d'une remilitarisation illégale du Japon.

Comment la coopération en matière de défense est-elle compatible avec la constitution?

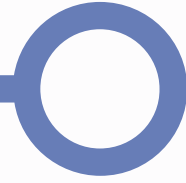
Le Japon est un pays développé, avec le 3ème PIB mondial en 2019 : il a les moyens technologiques et économiques de se défendre. Cependant, la constitution japonaise empêche le Japon d'avoir une stratégie de défense autonome. En conséquence, la stratégie de défense du Japon est principalement basée sur la coopération : sa coopération vitale avec les EU et le renforcement de ses alliés dans la région. Cette stratégie lui permet de **contourner la constitution**. Les SDF sont un acteur important de cette coopération : elles font des actions militaires en dehors du pays, comme lors d'exercices militaires. Des voix critiques se sont érigées en dehors comme à l'intérieur du pays contre ce qu'elles considèrent être la **militarisation** du Japon.



En réalité, l'interprétation flexible de la Constitution semble atteindre ses limites. Le projet de **réviser la constitution du Japon n'est pas nouveau**, il est écrit dans le statut du Parti Libéral Démocrate depuis 1955 (le parti politique le plus important du Japon) et le Premier ministre Shinzo Abe a promis de la changer **avant 2020**.

Mais son projet d'inclure le nom des SDF dans l'article 9 afin de les normaliser définitivement paraît compromise par une procédure de révision complexe et une **opinion publique encore divisée** sur la question.

Une chose est sûre dans ce contexte très incertain : le Japon est sur la voie d'un renforcement de ses capacités militaires.



- DELAMOTTE Guibourg (2010) « Les freins à la normalisation », La politique de défense du Japon. Presses Universitaires de France (PUF), pp. 285-296.
- LEITENBERG Milton (1996) "The participation of Japanese military forces in United Nations peacekeeping operations." Asian Perspective 20 (1), pp. 5-50.
- PAJON Céline (2019) « La diversification des partenariats de sécurité au Japon : des coopérations légitimes et efficaces ? », Les champs de Mars, 32(1).
- PARRIS Karen (2011) « Panetta Praises U.S.-Japan Alliance », U.S. Department of Defense.
- SEIZELET Eric (2014) Japon : des Forces d'autodéfense à l'Armée de défense nationale. Autopsie d'un changement potentiel de paradigme, ENS Lyon.
- « Support for Japan's Abe sags after security bills passed", Reuters, 21 Septembre 2015.
- « Les forces d'auto-défense japonaises », La revue militaire d'histoire (site web), 2018.
- « Poll shows 56% of Japanese oppose amending Constitution under Abe government », Japan Times, 24 juillet 2019.